Lehner-Gigon Nicole, Garghentini Python Giovanna		
Accueil intégratif de la petite enfance		
Cosignataires : 35	Réception au SGC : 24.05.18	Transmission au CE : *29.05.18

Dépôt et développement

En rédigeant la loi sur la pédagogie spécialisée le législateur cantonal a souhaité, entre autres, répondre à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes en situation de handicap (LHand) qui stipule dans son article 20 al. 2 que les cantons « encouragent l'intégration des enfants et adolescents en situation de handicap dans l'école régulière par des formes de scolarisation adéquates pour autant que cela soit possible et serve le bien de l'enfant ou de l'adolescent. ».

Ainsi, l'école ordinaire fribourgeoise sera aménagée à la rentrée 2019 pour accueillir, dès leur entrée dans la scolarité obligatoire, des enfants avec des besoins éducatifs spécialisés.
Mais qu'en sera-t-il des plus jeunes que leurs parents souhaitent déjà socialiser, malgré leurs besoins différents, dans des structures d'accueil de la petite enfance où ils pourront, comme leurs pairs, s'épanouir dans un groupe et y expérimenter échanges et contacts ? Cette possibilité d'accueil dans des structures intégratives sera d'ailleurs aussi bénéfique pour les enfants sans difficultés participant au groupe et qui auront l'occasion de découvrir que tous les enfants ne sont pas pareils mais que chacun a de la valeur et qu'il est possible de vivre ensemble, une réalité qu'ils rencontreront lors de leur entrée à l'école obligatoire. De telles structures permettront en plus aux parents concernés de pouvoir concilier leurs vies familiale et professionnelle malgré la situation de handicap que vit leur enfant.

Des structures ordinaires (crèches et garderies, maternelles) accueillent déjà des enfants qui sont suivis ou qui auraient besoin d'un accompagnement spécialisé, mais le manque de personnel et de connaissances face à des besoins particuliers aboutit souvent à un échec de l'intégration des enfants accueillis, voire à une aggravation de leurs comportements ainsi qu'à un sentiment d'impuissance du personnel et une stigmatisation des familles quand l'enfant doit être retiré de la structure ou qu'il y vit une situation d'isolement. Sans compter que cette expérience négative repousse d'autant la prise en considération et l'aide dont les familles pourraient bénéficier.
Le résultat d'un sondage effectué en 2016-2017 auprès des crèches et garderies du canton évaluait à une quarantaine d'enfants accueillis qui auraient des besoins spéciaux, dont un peu plus de la moitié bénéficiait d'une aide extérieure par des spécialistes (pédopsychiatres, psychologues, pédagogues et logopédistes).

Dans le canton, en ville de Fribourg, les familles francophones ont la chance d'être accueillies dans le jardin d'enfants « La Coccinelle » qui propose un tel accueil depuis douze ans, mais, malgré des jours d'ouverture élargis dès la rentrée 2018, il ne peut pas répondre à toutes les demandes. Cinq demandes ont dû être refusées pour la rentrée 2016 et six pour celle de 2017.

Actuellement, les enfants d'âge préscolaire qui nécessitent une prise en charge particulière pour leur développement sont accompagnés par le Service éducatif itinérant (SEI) dont les pédagogues

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

spécialisées se rendent dans les familles où elles appliquent des mesures d'éducation précoce spécialisées. Cet accompagnement est toujours bénéfique, mais la possibilité pour les enfants ainsi suivis de bénéficier en plus d'une insertion dans un groupe de pairs représenterait, de l'avis des pédagogues, un avantage indéniable d'appui au travail réalisé dans leur famille.

En constatant l'effet positif de structures de la petite enfance inclusives sur le développement des enfants d'âge préscolaire qui nécessitent un accompagnement spécialisé, les postulantes demandent au Conseil d'Etat d'évaluer les besoins en matière d'accueil précoce de ces enfants et d'examiner les possibilités d'offrir un tel accueil à tous les enfants du canton en soutenant les structures d'accueils actuelles, et en étudiant la création de jardins d'enfants sur le même modèle que celui de « La Coccinelle » par exemple dans le sud du canton, mais aussi et surtout en Singine afin que les enfants alémaniques puissent aussi profiter d'une telle opportunité.

—